

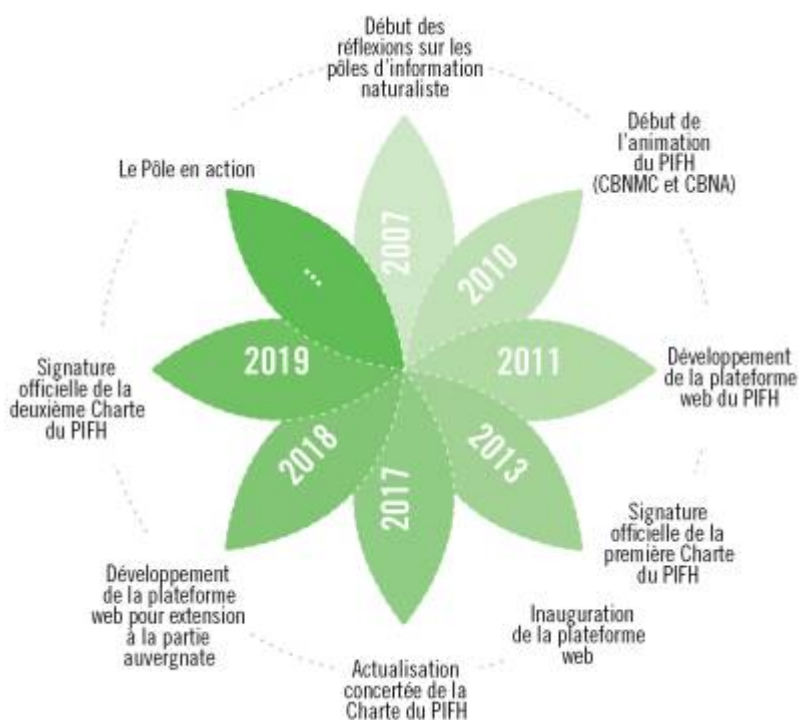
Le Pôle d'information flore-habitats-fonge

Mutualiser, animer, partager sont les maîtres-mots du Pôle d'information flore-habitats-fonge.

Riche de plus de 7 millions de données (7 657 912 données relatives à la flore vasculaire, 179 535 à la bryoflore et 108 245 à la fonge), le Pôle d'information flore-habitats-fonge (PIFH) a vocation à mutualiser et à mettre à disposition les données floristiques collectées en Auvergne-Rhône-Alpes par l'ensemble des acteurs volontaires. Ces données sont rassemblées et validées par les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) alpin et du Massif central, opérateurs du Pôle.

Instance partenariale de concertation, le PIFH permet de tisser et de renforcer les liens entre les acteurs volontaires au sein d'un véritable réseau animé par ses deux opérateurs.

La création du Pôle d'information flore-habitats-fonge résulte d'une volonté conjointe de l'ex Région Rhône-Alpes et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) exprimée dès 2007, à laquelle se sont très vite associés les huit Départements d'ex Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie). En 2018, suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, le PIFH (c'est-à-dire son réseau et ses outils) a été étendu aux départements auvergnats. La Charte du PIFH et sa plateforme web ont ainsi été mis à jour pour intégrer cette extension.



Légende : historique du Pôle d'information flore-habitats-fonge

Pilotage et animation

La Région, la DREAL, les douze Départements d'AuRA et les deux CBN opérateurs du Pôle constituent et animent le comité de pilotage (COPIL) du PIFH. Ce COPIL est renforcé par des membres invités : le CSRPN, les opérateurs des autres Pôles d'AuRA et les Agences de l'eau Loire Bretagne et

Rhône Méditerranée et Corse.

Le COPIL définit les objectifs et les modalités de fonctionnement du Pôle ; il évalue les actions entreprises. Les actions du comité de pilotage s'inscrivent respectivement dans le cadre des politiques environnementales de l'Etat, de la Région et des Départements signataires.

Cœur de la démarche, le réseau des adhérents alimente la plateforme en informations sur la flore au sens large et participe aux réflexions régionales sur la connaissance, la conservation et la fonctionnalité de la diversité végétale. Il constitue à cet effet le comité de suivi (COSU) du Pôle qui a pour mission de suivre l'évolution du fonctionnement et des activités du PIFH, et de participer à l'information réciproque des acteurs intéressés par la connaissance et la préservation de la flore, de la fonte et des habitats d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'ensemble des structures susceptibles d'adhérer au PIFH sont également intégrées au COSU.

De plus, le réseau des adhérents du PIFH s'organise régulièrement en groupes de travail thématiques pour oeuvrer notamment sur les questions de Listes rouges de la flore et de la végétation, ainsi que sur l'élaboration d'une stratégie régionale de conservation de la flore.

Enfin, les CBN, en tant qu'opérateurs du PIFH assurent l'animation partenariale et l'animation des outils du Pôle.

Intégrer le téléchargement des CR des Comités de suivi

La Charte

La charte définit les grands principes de fonctionnement du Pôle et précise les rôles et les engagements des différentes parties concernées par la démarche. La Région, la DREAL, les douze Départements d'AuRA ainsi que les deux CBN opérateurs du PIFH sont signataires de la charte.

En 2017, un important travail de concertation a été réalisé en vue de la mise à jour de cette charte. En effet, après un peu plus de 4 années de vie de la charte, le contexte avait évolué, le réseau du PIFH s'était largement étoffé et il était nécessaire d'intégrer les contours de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes ! Ce travail de concertation s'est concrétisé en 2018 par la mise en oeuvre de cette nouvelle version de la charte, dont la signature symbolique par la Région et la DREAL a eu lieu le 11 avril 2019, lors du séminaire "Connaissance de la Biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes".

Adhésion

Toute structure oeuvrant pour la connaissance et la préservation de la flore vasculaire, de la bryoflore, de la fonge, des algues et lichens, et des habitats d'Auvergne-Rhône-Alpes peut adhérer à la charte du Pôle. En adhérant à cette charte, la structure rejoint le réseau du PIFH et bénéficie d'un accès permanent aux données diffusées par le Pôle, à l'échelle la plus fine possible (sauf cas des espèces sensibles).

Une structure désirant adhérer à la charte du Pôle doit en faire la demande en remplissant le document « *Demande d'adhésion* » *insérer lien téléchargement du modèle*. Une fois complété et signé, ce document doit être transmis à l'animateur du Pôle, par voie postale ou électronique.

A ce jour, le réseau du PIFH compte **70 adhérents** ! *(La liste des adhérents + logos seront insérés*

dans l'onglet Partenaires)

Convention temporaire

Les structures ne souhaitant pas adhérer au réseau du PIFH peuvent obtenir un accès temporaire permettant la consultation des données géolocalisées, à la précision maximale disponible. Pour ce faire, les structures en question peuvent solliciter l'établissement d'une "*Convention temporaire d'échanges de données*" +// insérer lien téléchargement modèle//.

Pour obtenir ce code d'accès temporaire, il vous faut compléter, signer puis envoyer le modèle de convention à l'animateur du PIFH, par voie postale ou électronique.

Cas des bureaux d'études

Depuis la mise à jour de la charte du Pôle, les bureaux d'études ont la possibilité de rejoindre le réseau du PIFH. Ils bénéficient ainsi des mêmes avantages que toute autre structure adhérente.

Seul cas particulier, n'ayant pas de territoire d'intervention défini (contrairement aux associations, syndicats mixtes, etc.), l'accès aux données reste conditionné aux besoins des études d'impacts, diagnostics écologiques et autres études.

Après signature de la « *Demande d'adhésion* » insérer lien téléchargement du modèle, il est demandé aux bureaux d'études de transmettre les informations suivantes pour l'obtention d'un code d'accès aux données :

- Nature de l'étude,
- Commanditaire de l'étude,
- Périmètre concerné,
- Délai de réalisation.

Les Groupes de Travail

Le Pôle d'information flore-habitats-fonge intervient dans le cadre de projets régionaux à travers la constitution de groupes de travail (GT) qu'il anime. Ces groupes sont constitués d'experts sur les sujets traités désireux de mettre en commun leurs connaissances et compétences.

Au cours des dernières années, plusieurs groupes de travail ont ainsi été constitués :

- En 2011 et 2012 : deux GT "Flore" se sont réunis pour la production de la liste des espèces sensibles de Rhône-Alpes, et pour la révision de la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes. Cette dernière a été validée à la fois par l'IUCN et par le CSRPN Rhône-Alpes.
- En 2016 : un GT "Habitats" s'est attelé à l'élaboration de la Liste rouge des végétations de Rhône-Alpes.
- En 2018 : un GT a participé à l'élaboration d'une stratégie de conservation de la flore en Rhône-Alpes.

Les productions de ces groupes de travail sont disponibles ici : *insérer lien vers travaux des GT*

Groupes de travail 2020

Un GT "Bryoflore" a été sollicité à distance pour travailler sur l'établissement de la première Liste Rouge des bryophytes de l'ex région Rhône-Alpes. C'est la première fois que le GT régional prenait forme. Il a été constitué à partir des membres du GT Flore actifs en bryologie, et élargi à des experts régionaux et nationaux pas forcément implantés en RA.

Les CBN ont réalisé le catalogue des taxons présents et ont proposé des pré-cotations pour chaque taxon qui ont été soumises aux membres du GT (avril 2020). Chaque membre a pu donner un avis sur les pré-cotations et proposer des modifications de cotations. Les retours des experts ont été discutés et ont aboutis à 145 modifications de cotations, soumises à l'ensemble du groupe pour validation collégiale (juin 2020). La liste rouge ainsi confortée est en cours de soumission à l'UICN France pour labellisation et sera présentée en décembre au CSRPN pour validation finale.

Quelques membres du GT Bryo seront également sollicités en novembre pour réagir aux propositions de listes d'espèces déterminantes ZNIEFF des zones biogéographiques alpine et continentale (partie "plaine rhodanienne") sur lesquelles travaillent les CBN, et qui seront également soumises au CSRPN.

Un GT "Flore" travaille en ce moment même à la mise à jour de la liste des espèces sensibles. En effet, en Auvergne-Rhône-Alpes il existe actuellement deux listes d'espèces sensibles flore distinctes. La liste des espèces sensibles de Rhône-Alpes a été produite en 2012 dans le cadre d'un précédent groupe de travail du PIFH. Cette liste a été produite avant la parution du guide méthodologique national. La liste des espèces sensibles d'Auvergne est, quant à elle, basée sur cette méthodologie nationale.

Faisant suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, et afin d'harmoniser la méthodologie, la production d'une liste d'espèces sensibles à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes a été initiée au printemps 2020.

Cette liste mise à jour sera diffusée via le réseau du PIFH et le site de l'Observatoire Régionale de la Biodiversité d'AuRA.

La validation des données

En tant qu'opérateurs du Pôle d'information flore-habitats-fonge, les Conservatoires botaniques nationaux alpin et du Massif central sont les garants de la qualité des données mutualisées. Les données transmises par le réseau du PIFH sont donc rassemblées, contrôlées et validées par les CBN, en vue de leur diffusion auprès des acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez ici le détail du processus de validation des données appliqué par les CBN :

Insérer détail du processus de validation des données par les CBNs

Contactez-nous

Contact PIFH : pole-flore@biodiversite-aura.fr

CBN alpin Courriel général : cbna@cbn-alpin.fr - Standard : 04 92 53 56 82 - Fax : 04 92 51 94 58

Siège : Domaine de Charance, 05000 GAP Antenne Rhône-Alpes : 148 rue Pasteur, 73000 CHAMBERY
Bureau Haute-Savoie : 84 route du Viéran, 74370 PRINGY Site internet : <http://www.cbn-alpin.fr/>

CBN Massif central Le Bourg 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE Téléphone : 04 71 77 55 65 Télécopie : 04
71 77 55 74 Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr Site internet : <https://www.cbnmc.fr/>

From:

<https://wiki-sinp.cbn-alpin.fr/> - **CBNA SINP**

Permanent link:

https://wiki-sinp.cbn-alpin.fr/serveurs/textes_page_pifh_cms_orb

Last update: **2020/10/29 16:04**

